베르사이한국문화협회 Association Culture Coréenne de Versailles *Saison 2025-2026*
Site : www.accversailles.com *E-mail : accversailles@gmail.com* *Tél : 06 35 77 94 94*
N° SIRET : 908 720 964 00018 **N° RNA : W784009211** BIC : CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 8061 5900 0202 1050 120 Titulaire du compte : Association Culture Coréenne de Versailles

Demande d'inscription - Cours de l'histoire Coréenne en ligne

Date de demande : le / / 20

écrire en MAJUSCULE

Nom		**Prénom**	
Adresse postale		**Date de naissance**	/ /
Code postal		**E mail**	
Ville		**Portable**	
Coordonnées du parent responsable	**Obligatoire si l'élève est mineur(e)** tel e-mail	Nom, prénom du parent, **signature**	

*** Le cours commence le dimanche 21 septembre 2025.**

Cours de l'histoire Coréenne (Périodes scolaires et Vacances scolaires)

***** 200 euros de remboursement ou déduction des impôts sur le Don de 300 euros *****
voire la fiche de don

Cocher	L'année scolaire	Horaires	Périodes	Tarif
	L'année 2024-2025	Les dimanches 9h30-11h30	B.C. 2500 – 16ème siècle	
X	**L'année 2025-2026**	Les dimanches 9h30-11h30	17ème – 21ème siècle	**Don de 300,00 €**
	L'année 2026-2027	Les dimanches 9h30-11h30	B.C. 2500 – 16ème siècle	
	L'année 2027-2028	Les dimanches 9h30-11h30	17ème – 21ème siècle	

* **Pour tous les élèves, il faut être équipé d'un ordinateur avec wifi et/ou d'un smartphone au moins et installer Whatsapp sur votre ordinateur ou téléphone pour l'appel en groupe.**
* Un test du son et vidéo avec Anastasia aura lieu avant le cours.
* Le cours est parfois annulé selon la disponibilité du professeur. Donc le cours peut être prolongé jusqu'au début juillet.
* L'acquisition d'un manuel proposé par le professeur est obligatoire. Et il sera envoyé par e-mail.
* Le cours se fait en Coréen et en traduction en français.
* Un voyage historique en été en Corée sera organisé (1ère et 2ème semaine d'août de l'année paire) par Anastasia si le nombre de participants est suffisant. La Professeur nous guidera pendant 2 semaines.

베르사이한국문화협회 Association Culture Coréenne de Versailles *Saison 2025-2026*
Site : www.accversailles.com *E-mail : accversailles@gmail.com* *Tél : 06 35 77 94 94*
N° SIRET : 908 720 964 00018 **N° RNA : W784009211** BIC : CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 8061 5900 0202 1050 120 Titulaire du compte : Association Culture Coréenne de Versailles

Don pour l'association

Chers amis, Chères amies

Vous pouvez soutenir l'Association Culture Coréenne de Versailles (ACCV) au travers d'un don qui sera déductible de vos impôts.
Voici les infos de www.impots.gouv.fr

Dons aux organismes d'intérêt général

Vous avez effectué des versements sous forme de dons à des organismes d'intérêt général. Il s'agit notamment des organismes suivants :

- *œuvres ou organismes d'intérêt général présentant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, **culturel** ou concourant à la valorisation du patrimoine ou à la défense de l'environnement*

*Vous bénéficiez d'**une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer**. Portez case **7 UF** de votre déclaration de revenus le montant des versements faits à des organismes situés en France.*

----------2 moyens pour faire un don----------

1. Virement puis envoyez **la fiche d'info personnelle par SMS au 06 35 77 94 94**
Après la réception, on vous envoie le reçu fiscal directement par voie postale.

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06159	00020210501	20	CCM VIROFLAY

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8061 5900 0202 1050 120	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE / ACCOUNT OWNER ▶ ASSOCIATION CULTURE COREENNE DE VERSAILLES
2 RUE LEO DELIBES
78000 VERSAILLES

2. Par voie postale (plusieurs chèque possible)
Envoyez **la fiche d'info personnelle et un ou plusieurs chèques datés et signés à l'ordre de ACCV**, à l'adresse : ACCV, 2 rue Léo DELIBES 78000 Versailles
Après la réception, on vous envoie le reçu fiscal directement par voie postale.

----------La fiche d'info personnelle----------

écrire en MAJUSCULE

Nom		**Date de naissance**	
Prénom		**E-mail**	
Adresse postale		**Portable**	
Code postale		**Montant de votre don**	
Ville			

Au nom de l'ACCV, on vous remercie de votre soutien qui nous permet de faire rayonner la culture coréenne en France.

베르사이한국문화협회 Association Culture Coréenne de Versailles *Saison 2025-2026*
Site : www.accversailles.com *E-mail : accversailles@gmail.com* *Tél : 06 35 77 94 94*
N° SIRET : 908 720 964 00018 **N° RNA : W784009211** BIC : CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 8061 5900 0202 1050 120 Titulaire du compte : Association Culture Coréenne de Versailles

Règlement intérieur et les informations importantes avant l'inscription

mis à jour le 20 juin 2025

A. Tous les informations

Regardez attentivement notre site internet ***www.accversailles.com*** pour être informé des horaires, dates, lieux, tarifs, date limite d'inscription, les informations générales etc.

B. Inscription

Si vous avez décidé de prendre un cours, imprimez la demande d'inscription sur notre site internet, remplissez la en précisant les dates et les horaires, puis l'envoyez avec **un ou plusieurs chèques datés et signés** à l'ordre de **ACCV**,
à l'adresse : **ACCV, 2, rue Léo DELIBES, 78000 VERSAILLES (faites une photo de votre fiche d' inscription avant d'envoyer)**

C. Annulation et remboursement

Le cours pourra être annulé si le nombre insuffisant. **Soyez attentif au message envoyé par l'ACCV concernant l'annulation du cours pour être informé de la modalité du remboursement.**

Type de cours	Mn	Mx
Cours de Coréen sur place (en ligne)	7(10)	30(50)
Cours de K-pop / conférencinéma	10	30
Cours de cuisine et hapkido	5	12
Cours de l'histoire coréenne en ligne	5	200
Cours de Taekkyon et calligraphie	5	20

Important

@ En cas d'annulation de votre part

Par la loi associative, l'asso ne rembourse pas la cotisations des adhérents sauf le cas de justificatif de déménagement et de décès.
Malgré cette loi, par **le règlement intérieur,**

Date de demande de remboursement	Taux de remboursement
aucune présence au cours	**100 %**
en septembre et octobre	**70 %**
en novembre et décembre	**50 %**
en janvier et février	**30 %**
à partir de mars	**0 %**
En septembre et octobre sur votre don	100 euros

Mais vous pouvez tout à fait récupérer le reste en cours d'année par d'autres activités de l'asso ou pour l'année suivante avec accord de l'association.

@ En cas de problème de l'asso, l'asso peut rembourser la cotisation au prorata à la demande de l'adhérent si l'adhérent ne peut pas suivre le cours en cours d'année à cause de changement de lieu , horaire, etc , causé pas l'association .

D. Réduction exceptionnelle

- Le tarif du cours annuel pour les bénévoles de ACCV : 0 euro
- L'inscription en cours d'année : au prorata temporis.

E. La liste et la liste d'attente sont faites par ordre d'arrivée des inscriptions et selon la disponibilité des places.

F. Communication

L'association groupe les élèves dans **whatsapp** pour les informations utiles de cours, car les horaires, les lieux du cours, livre manuel etc, peuvent être modifiés brutalement. Donc les élèves et les parents des élèves mineurs doivent installer whatsapp au moment de l'inscription.

Toutes les personnes dans ce groupe sont en obligation de bien maintenir une bonne ambiance tout au long de l'année. En cas de contraire, le responsable a le droit d'expulser la personne concernée du groupe whatsapp.

G. Conditions pour être bénévole et ses obligations

- Agé(e) de plus de 18 ans
- Inscrit(e) à un cours annuel, au minimum (parent d'enfant inscris au cours annuel peut devenir bénévole)
- Participer à la préparation de nos activités et être assistant pendant le cours et en dehors des cours (**Festivals coréens à Versailles et dans des régions, Korea festival, fête de fin d'année, assemblée générale,** etc..)

H. Conditions pour être stagiaires

- Agé(e) de plus de 14 ans
- inscrit(e) à un cours annuel de l'ACCV
- Participer aux plusieurs événements de l'ACCV

J. Don pour l'association

Faites un don de 600 euros pour notre association, vous serez remboursé 400 euros par le service des impôts. Ce don sera déclaré aux impôts et se servira utile pour améliorer la vie des adhérents. L'asso vous fera une attestation de votre don. On vous envoie un grand merci à l'avance !
***** Le montant de don ne sera pas remboursé. Mais, en cas de déménagement, on vous fera 100 euros de remboursement sur votre don *****